



Note de présentation synthétique du budget principal 2024

Finances – budget primitif 2024 –équilibre

Le budget primitif principal 2024 est marqué par :

➤ **Des éléments externes :**

- La Banque de France a publié le 19 décembre dernier ses prévisions en matière d'inflation. Ainsi après une moyenne annuelle de 5,7% en 2023, l'inflation diminuerait fortement à **2,5%** en 2024 du fait des prix de l'énergie.
- L'inflation IPCH sur 1 an de novembre 2023-2022 ressort à 3,8%. C'est ce pourcentage de progression qui est pris en compte pour faire évoluer les bases fiscales (hors variations physiques). Pour rappel en 2023 il était de 7,1%.
- La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 inclut les collectivités territoriales dans l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique avec les objectifs qui leur sont fixés (sans régulation contraignante) :
 - Réduire leur dette de 9% du PIB en 2023 à 7,6% du PIB en 2027,
 - Limiter la croissance des dépenses de fonctionnement à un taux inférieur de 0,5 points à celui de l'inflation.
- La Loi de Finances (LF) 2024 prévoit une suppression progressive de la CVAE pour les entreprises sur la période 2024-2027 (suppression initialement fixée sur 2 ans de 2023 à 2024). Depuis la LF 2023, la CVAE est supprimée pour les collectivités et compensée intégralement par une fraction du produit net de TVA nationale. Cette suppression implique la révision du mode de calcul du potentiel fiscal (sert à mesurer le niveau de richesse d'un territoire si l'on appliquait aux bases fiscales le taux moyen national d'imposition de chacune des taxes). Pour le calcul du potentiel fiscal, le produit de CVAE est remplacé par le produit de TVA de compensation. Cette refonte du mode de calcul concerne également le coefficient d'intégration fiscal (CIF) qui mesure le degré d'intégration du territoire (CVAE remplacée par fraction de TVA). Cette loi de finance 2024 exonère de la taxe foncière sur les propriétés bâties et cotisation Foncière des Entreprises (CFE) les mâts des éoliennes (béton et métalliques). La LF 2024 réintègre dans l'assiette du FCTVA les dépenses d'aménagement de terrains.
- L'enveloppe globale de la DGF 2024 des intercommunalités est augmentée globalement de 30M€ avec une répartition se traduisant par une baisse de 60M€ de la dotation de compensation et une hausse de la dotation d'intercommunalité de 90M€.
- Pour 2024, l'accent est mis sur la rénovation énergétique et sur la mise en œuvre des PCAET via le fonds vert. Ce fonds (2,5 milliards d'€/an jusqu'en 2027) subventionne des projets locaux favorisant la décarbonation et les économies d'énergie, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Sa gestion est déconcentrée au niveau des préfets de région et de département.
- L'impact de la hausse du point d'indice (1,5%) de juillet dernier sur 12 mois.

➤ **Des éléments internes :**

- Des taux d'imposition stables : pas d'augmentation des taux ménages ni professionnels,
- Une solidarité affirmée à l'égard des communes au travers de la DSC ramenée à son montant plancher (300 000 €) et des fonds de concours en lien avec le nouveau pacte financier fiscal et solidaire,
- Des dépenses/recettes nouvelles en 2024 en lien avec de nouvelles orientations stratégiques de Mayenne Communauté comme la mise en œuvre de l'action bio diversité liée au contrat nature, le fonctionnement de la nouvelle Maison des alternants, l'espace jeunes de Mayenne (ouverture en sept 2024), la base de loisirs de la Haie Traversaine.

- La fin de l'interface financière de Mayenne Communauté pour le contingent SDIS des communes de l'ex CCPM qui implique une prochaine CLECT et la prise en charge par Mayenne Communauté des augmentations annuelles (indexées sur l'inflation)
- Le soutien à l'EPIC office de tourisme
- La maîtrise du fonds de roulement,
- La déclinaison du programme pluriannuel d'investissement (pôle culturel et jeunesse de Lassay, Espace jeunes à Mayenne, la mobilité, la seconde phase des travaux au camping ...).

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à **37 042 197 €** en baisse de 1,1% (- 422 314 €) par comparaison à celles inscrites au budget 2023. A l'origine de cette baisse on trouve la fin au 01/01/2024 du remboursement du contingent SDIS par les communes de l'ex CCPM (- 883 707 €) liée à l'arrêt de l'interface financière opérée par Mayenne Communauté laquelle donnera lieu à la tenue d'une CLECT courant 2024 avec révision des Attributions de Compensation (AC) au 01/01/2024.

Par comparaison aux recettes réalisées en 2023 (simulées à ce stade), ces recettes 2024 sont en hausse de 3,8% en raison des excédents d'équilibre 2024 des budgets des zones des Chevreuils et des Haras budgétés à 1 196 020 € alors que ceux de 2023 se situent à 61 097 € (excédent 2022 de la zone des Haras repris au budget 2023).

Retraité des excédents d'équilibres des budgets annexes de zones et du reversement du contingent SDIS, les recettes 2024 progressent de 3,2% par comparaison au réalisé 2023 soit en valeur + 1 128 551 € sous l'effet :

- Des produits fiscaux : + 545 036 € (dont les impôts directs à + 207 156 € et les fractions de TVA à + 293 920 €)
- Du dynamisme des produits des services : + 361 838 € avec l'augmentation des remboursements de la Ville de Mayenne dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel (de 8 839 795 € en 2023 à 9 192 860 € attendus en 2024 soit + 363 065 € en lien avec l'augmentation des charges de personnel),

RECETTES de la section de FONCTIONNEMENT		Réalisé 2022	BP + BS + DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024	Ecart BP n-1	Ecart Réalisé n-1
fiscalité	Impôts directs locaux	4 089 152	4 292 994	4 388 330	4 595 486	302 492	207 156
	Autres impôts locaux (TASCOM IFER Versement mobilité taxe séjour)	1 661 432	1 781 740	1 922 833	1 871 029	89 289	-51 804
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 268 852				0	0
	Autres recettes de Fiscalité (FNGIR et FPIC)	1 892 533	1 888 971	1 888 971	1 889 254	283	283
	Attribution de Compensation				95 481	95 481	95 481
	Fraction de TVA sur la CVAE		2 494 502	2 494 502	2 601 766	107 264	107 264
	Fraction de TVA de la THRP	5 397 264	5 494 981	5 544 609	5 731 265	236 284	186 656
dotations et participations	Dotation d'Intercommunalité	287 278	315 885	315 885	379 062	63 177	63 177
	Dotation de Compensation	2 111 059	2 098 803	2 098 803	2 056 827	-41 976	-41 976
	Compensations fiscales de l'Etat	2 393 518	2 489 872	2 487 811	2 529 555	39 683	41 744
	Autres dotations et participations (dont CD 53, CAF, Etat)	1 001 159	1 235 247	876 409	1 089 003	-146 244	212 594
Produits des services		11 897 548	12 380 736	11 990 364	12 351 148	-29 588	360 784
Autres produits de gestion courante	Excédents de fonctionnement des budgets annexes de zones	118 372	1 369 187	61 097	1 196 020	-173 167	1 134 923
	Loyers des immeubles	245 661	282 130	307 300	300 101	17 971	-7 199
	Reversement du contingent SDIS 13 communes ex CCPM	842 377	884 500	883 707		-884 500	-883 707
	Autres recettes	743 231	454 964	422 732	356 200	-98 764	-66 532
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		34 949 435 €	37 464 511 €	35 683 353 €	37 042 197 €	-422 314	1 358 844
Recettes d'ordre		1 098 224	320 458	320 455	364 567		
Résultat de fonctionnement n-1		15 599 934	16 022 267	16 022 267			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		51 647 592 €	53 807 235 €	52 026 074 €	37 406 764 €		

Nos recettes fiscales 2024 s'élèvent à un total de **16 784 281 €** (45% des recettes réelles 2024). Elles progressent de 3,4% (+ 545 036 €) par comparaison à celles réalisées en 2023 et prennent en compte :

- Une revalorisation forfaitaire de **+3,8%** sur les bases de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour un produit attendu de 407 800 € (392 493 € en 2023)
- Une revalorisation des bases de Foncier Bâti de **3,92%** pour un produit attendu de 250 591 € (241 130 € en 2023) sachant que depuis 2021, 50% des bases des établissements industriels sont exonérées.
- Une variation des bases de foncier non bâti de **4,13%** pour un produit attendu de 201 398 € (193 408 € en 2023)
- Une progression de la CFE de **+5%** avec un produit 2024 de 3 696 538 € (3 520 512 € en 2023)
- Une fraction de TVA nationale substituée de l'ex taxe d'habitation sur les résidences principales) de 5 783 027 € en progression annuelle de **4,3%**
- Une fraction de TVA nationale substituée de la CVAE de 2 601 766 € en progression annuelle de **4,3%**
- Le versement mobilité est proposé à 580 000 €, en référence au réalisé 2023 (588 236 €).

Sur ce budget 2024 apparaît une recette nouvelle prévisionnelle de **95 481 €** qui relève des attributions de compensation négatives versées par 9 communes de l'ex CCPM du fait de la fin de l'interface financière de Mayenne

Communauté pour le contingent SDIS. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées viendra dans le courant de 2024 fixées les attributions de compensation définitives.

Les produits des services (12 351 148 €) sont présentés en progression de 361 838 € (+3 %) sous les effets de la reprise de fréquentation de nos services d'une part et de la progression des recettes de remboursement des charges de personnel de la Ville de Mayenne via la GUP d'autre part.

Les **autres recettes** sont attendues pour **1 852 321 €** contre 1 679 966 € réalisés 2023. C'est sur ce poste de recettes que l'on trouve l'excédent de fonctionnement d'équilibre des zones d'activités de 1 196 020 € (réalisé 2023 à 61 097 €). C'est également sur ce poste que s'imputait le remboursement des 20 communes de l'ex CCPM dans le cadre de l'interface de Mayenne Communauté pour le SDIS (883 707 € en 2023).

En matière de dotations, la DGF (dotation d'intercommunalité + dotation de compensation) est inscrite pour 2024 au montant de 2 435 889 €. Elle enregistre une progression annuelle faible (21 201€). Hors DGF, ce chapitre augmente de 254 337 € du fait des financements attendus sur les études pour la future compétence eau et assainissement (Agence de l'Eau et Département) ou encore de l'ANAH pour le dispositif lié au renouvellement urbain (OPAH).

Au total, les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 37 042 197 € (35 687 430 € réalisés en 2023 sans reprise de résultat n-1).

A noter qu'au stade du ROB 2024, les excédents des budgets annexes de zones n'ont pas été pris en compte car l'évolution de ces crédits est erratique. Elle est liée aux écritures des différents budgets de zones d'activités comptabilisées l'année antérieure.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 sont inscrites pour 34 563 752 € (hors amortissements). Elles évoluent de -1,6% par comparaison au BP 2023 (soit - 550 403 € en valeur).

Désormais en M57, le chapitre des dépenses imprévues est supprimé du fait du principe de fongibilité des crédits. Pour comparaison de BP à BP, les dépenses imprévues inscrites en 2023 (500 000 €) ainsi que les déficits prévisionnels des budgets des zones (inscrits en 2024 pour 898 014€ et en 2023 pour 819 533 €) sont neutralisés. Après ces deux retraitements, on constate que les dépenses baissent légèrement (-128 884 €) entre les deux budgets 2024 et 2023.

DÉPENSES de la section de FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022	BP + BS + DM 2023	Réalisé simulé 2023	BP 2024	Ecart BP n-1	Ecart Réalisé n-1
Masse salariale (chapitre 012)	17 095 128	18 303 644	17 864 477	18 880 420	576 776 €	1 015 943 €
Dépenses à caractère général (chapitre 011)	3 687 068	4 828 563	3 690 099	4 873 279	44 716 €	1 183 180 €
Participation au contingent SDIS (chap 011) pour com. ex CCPM	842 377	884 500	883 707	0	-884 500 €	-883 707 €
Attribution de Compensation (chapitre 014)	6 756 209	6 822 688	6 822 688	6 034 462	-788 226 €	-788 226 €
Dotations de Solidarité Communautaire (chapitre 014)	641 782	301 344	301 343	300 000	-1 344 €	-1 343 €
Reversements de fiscalité (chapitre 014)	44 546	45 215	45 240	80 240	35 025 €	35 000 €
Reversement TVA trop perçue (substitutions CVAE + THRP)		49 628	49 628	100 000	50 372 €	50 372 €
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales FPIC	98 475	87 832	87 832	90 000	2 168 €	2 168 €
Subventions aux personnes morales de droit privé (nature 65748)	1 518 633	1 565 111	1 448 501	1 582 735	17 624 €	134 234 €
Participation au contingent SDIS (nature 6553) pour 33 communes	161 268	169 500	169 180	1 098 903	929 403 €	929 723 €
Prises en charge des déficit des budgets annexes des zones	473 011	819 533	64 084	898 014	78 481 €	833 930 €
Intérêts de la dette (chapitre 66)	134 589	136 900	135 720	125 000	-11 900 €	-10 720 €
Dépenses imprévues (chapitre 022)		500 000			-500 000 €	0 €
Autres dépenses (chapitre 65 hors 6574 et chapitre 67)	478 381	599 697	590 009	500 699	-98 998 €	-89 310 €
TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	31 931 468	35 114 155	32 152 507	34 563 752	-550 403 €	2 411 245 €
Amortissements	2 331 542	1 161 624	1 161 624	1 230 979		
Autofinancement		17 531 456		1 612 033		
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	34 263 010 €	53 807 235 €	33 314 131 €	37 406 764 €		

Au regard des dépenses réalisées en 2023, nos dépenses 2024 progressent de 2 411 245 € (+7,5%). Cette évolution porte sur les charges de personnel (+1 015 943 €) et les charges à caractère général (+ 1 183 180 € après retraitement de la participation SDIS non inscrite en 2024). Ces écarts s'expliquent par les niveaux de réalisation 2023 faibles en 2023 (80% sur le chapitre des charges à caractère général et 97,6% sur le chapitre des charges de personnel).

Zoom sur les dépenses du chapitre à caractère général inscrites pour **4 868 979 €**. Retraitées de la dépense du SDIS pour les communes de l'ex CCPM (884 500 € inscrit au BP 2023) elles sont inscrites quasiment à leur niveau du budget précédent (+40 416 €) compte tenu notamment du report des crédits ouverts au budget 2023 pour les dispositifs PLH, OPAH Renouvellement urbain, Plateforme Territoriale Réseau Énergétique, Plan Climat Air Énergie, Petites villes de demain, le transfert des compétences eau et assainissement ou encore les actions de la SERE.

Les dépenses nouvelles portent sur l'entretien du terrain de la zone de loisirs de la Haie Traversaine (45 000 €), le contrat nature via l'action bio diversité (129 500 €), le dispositif d'auto partage (21 720 €), une étude en matière de restauration collective (40 000 €), l'animation du plan bocager (9 000 €), la maison des alternants (14 100 €) et une étude sur l'évolution du réseau de transport (80 000 €).

A noter la baisse du crédit inscrit pour l'externalisation de l'instruction droits des sols (-107 226 €). Enfin, l'impact inflationniste et le vieillissement progressif du centre aquatique entraîne des dépenses d'entretien sur le matériel plus fréquentes d'où un crédit augmenté de 25 740 €.

Zoom sur les subventions aux associations = 1 582 735 € en 2024 (contre 1 448 501 € réalisé en 2023).

Cet écart est lié en grande partie à l'office de tourisme devenu EPIC. En 2023, la subvention a été diminuée est versée pour 167 486 € du fait du niveau de trésorerie de l'association avant le changement de statut (vers l'EPIC). Pour 2024, la subvention à l'EPIC est budgétée pour 331 728 €. A noter qu'au titre de ce budget 2024, nous attendons un reversement de la trésorerie de l'ex association OT.

Le tableau des subventions 2024 sera examiné en séance.

L'autre changement sur les dépenses de fonctionnement porte sur l'arrêt de l'interface financière de Mayenne Communauté pour le SDIS entraînant pour assurer la neutralité du transfert un reversement d'AC pour 9 communes dans la mesure où leur montant 2023 de contribution était supérieur à leur montant d'AC avant transfert du contingent. La neutralité du transfert côté Mayenne Communauté est assurée par la diminution des AC versées (chapitre 014) de 6 822 688 € en 2023 à 6 034 462 € en 2024.

A noter que le **chapitre des charges de personnel** est budgété en 2024 pour **18 880 420 €** (dont 9 273 660 € au titre des agents de la Ville de Mayenne - GUP). La progression annuelle avec le BP 2023 est de 576 776 € (+ 3,2%).

✓ Cette estimation tient compte :

des postes ouverts et pourvus au 1er janvier 2024 (sur la base des éléments connus au 1er octobre 2023) ;

de la revalorisation de 5 points pour l'ensemble des grades et des échelons prévu par l'article 2 du décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 (impact budgétaire estimé de 173 800€)

des avancements d'échelon connus en fonction des grilles applicables à ce jour ;

des avancements de grade décidés à compter de novembre 2023 (montant estimé pour l'exercice 2024 de 14.000 €) : du versement de la GIPA (pour un montant estimé de 26 600 €).

✓ Cette estimation ne comprend :

aucune hypothèse de revalorisation du SMIC

aucune réforme éventuelle liée à la rémunération des agents statutaires (évolution de la valeur du point d'indice).

Toute évolution sensible liée à ces éléments devra faire l'objet d'une décision modificative.

L'autofinancement (recettes réelles diminuées des dépenses réelles) de la section de fonctionnement propre à l'exercice 2024 hors opérations d'ordre ressort à **2 478 445 €**. Par comparaison, il était de 2 350 356 € au budget 2023.

Avec les opérations d'ordre (dépenses d'amortissement), le virement budgétaire vers la section d'investissement assurant l'équilibre de la section sera (sans reprise d'excédent reporté) de 1 612 033 €. Au BP 2023, il était de 1 509 190 € (sans reprise de résultat reporté).

Le budget de fonctionnement 2024 (opérations réelles et d'ordre) s'équilibrera à 37 406 764 €.

La section d'investissement 2024 :

Le remboursement en capital de dette pour 2024 est stable. Il s'élève à 697 761 € pour 2024 (contre 697 521 € en 2023).

Le montant total des travaux et dépenses d'équipement proposées au titre du budget primitif 2024 s'élève à 13 203 581 €. A partir de cette somme, l'équilibre de la section d'investissement du budget primitif 2024, construit sans reprise de résultat antérieur, est atteint avec un emprunt de 9 173 332 €.

Synthèse du programme d'équipement 2024 :

	Programme d'investissement 2024	DEPENSES	RECETTES Origine recettes
Services supports	Informatique pour services	98 594	
	Fonds de concours construction du centre de secours de Lassay les Châteaux		1 099 commune de Chevaigné du Maine
	Travaux pilotés par Bureau d'études bâtiments pour bâtiments intercommunaux	62 400	
	Travaux pilotés par Bureau d'études voirie pour services (Abords Grand Nord)	118 274	
	Espaces verts pour services (musée : Platinage)	70 000	
	Véhicules pour services	75 760	13 000 Prime conversion
	Plan Corps de Rue Simplifié via le TE53	11 000	
	Entretien des locaux	3 000	
CULTURE	Hygiène et sécurité	18 500	4 000 Fonds d'insertion aux agents porteurs de handicap
	Pôle culturel Grand Nord	6 000	
	Conservatoire intercommunal	18 395	
	Réseau des bibliothèques et médiathèques	16 700	9 000 CAF
	Musée du château de Mayenne	24 000	8 000 Région et DRAC
Théâtre (sécurisation)	31 414		
LA VAGUE	Centre aquatique	136 440	
AIRE D'ACCUEIL	Aire d'accueil gens du voyage	20 280	
ENVIRONNEMENT	PCAET	5 000	2 000 Adème
TOURISME ECONOMIE	Camping	323 700	
	Bateau Promenade	5 000	
	Fonds de concours aux derniers commerces	4 000	
France SERVICE	Tourisme	4 700	
	France Service	2 880	
Sous total Equipement/travaux		1 056 037 €	37 099 €

Sous total Attractivité		120 000	
	Actions du PLH	120 096	
	OPAH Renouvellement Urbain	139 560	111 448 ANAH
	PTRE	30 000	
Sous total politique du logement et cadre de vie		289 656 €	111 448 €
	PLUI	100 000	0
Sous total Plan local d'urbanisme		100 000 €	- €
	GEMAPI	109 000	
Sous total gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		109 000 €	- €
	Actions Mobilité	275 000	82 500 Adème et CD 53
Sous total mobilité		275 000 €	82 500 €
	Nouvelles zones d'activités	500 000	
	Aide à l'immobilier d'entreprises	310 000	
	Zones industrielles existantes (Chauvrie)	1 973 625	139 080 Cession immobilière
	Réhabilitation de Brive	57 600	0
Sous total développement économique		2 841 225 €	139 080 €
	Pôle culture et jeunesse intercommunal dont AP n° 22001 crédit de paiement n°3 de 4 200 000 €	4 244 000	831 100 Contrat de Territoire Région 2023-2026
	Centre aquatique LA VAGUE Ombrières	660 000	
	Parc de loisirs de La Haie Traversaine (étude)	144 000	89 050 Etat via le plan Destination France tourisme
	Troisième tranche camping	508 563	
	Espace gare (mobilier, extérieurs)	129 600	519 527 Contrat de Territoire Département 2023 -2025
	Nouvelle gendarmerie (acquisition terrain)	700 000	
	Action bio diversité Contrat Nature	175 000	140 000 Département, Région ; Agence de l'Eau
	Halle d'athlétisme AP 24001 crédit de paiement n°1	851 500	
	Fonds de concours aux communes membres	1 000 000	
Sous total projets du PPI		8 412 663 €	1 579 677 €
		13 203 581 €	1 949 804 €

Equilibre de la section d'investissement 2024 :

Recettes réelles de fonctionnement 2024		37 042 197
Dépenses réelles de fonctionnement 2024	-	34 563 752
Excédent brut d'exploitation 2024	=	2 478 445
Capacité d'autofinancement 2024		2 478 445
FCTVA 2024	+	300 000
Versements de cautions	+	7 600
Subventions attendues du programme d'équipement 2024	+	1 949 804
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024(1)	=	4 735 849
Remboursement 2024 en capital de la dette		698 000
Remboursement de cautions	+	7 600
Programme de travaux et des dépenses d'équipement 2024	+	13 203 581
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2024 (2)	=	13 909 181
EMPRUNT D'EQUILIBRE (2)-(1)		9 173 332

Synthèse budget 2024 :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles 2024	34 563 752	Recettes réelles 2024	37 042 197
Dépenses d'ordre entre sections	1 230 979	Recettes d'ordre entre sections	364 567
Virement à la section d'investissement	1 612 033		
	37 406 764 €		37 406 764 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	13 909 181	Recettes réelles	11 430 736
Dépenses d'ordre	364 567	Recettes d'ordre	1 230 979
		Virement de la section de fonctionnement	1 612 033
	14 273 748 €		14 273 748 €